

Agir en cas d'inaptitude d'un salarié

Formation mixte

7 heures à 14 heures (1 à 2 jours)

Prix : 450 € HT/jour

Accessible

Programme de la formation

Un salarié peut être déclaré inapte à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. Cette inaptitude emporte un certain nombre d'obligations spécifiques. Comment gérer votre calendrier de démarches ? Quelles sont les conséquences sur la relation de travail ?

Et en cas d'un accident ou d'une maladie non professionnelle ?

Objectifs de la formation

- **Acquérir les outils pour réagir à une inaptitude du salarié**
- **Appliquer les règles concernant l'inaptitude**
- **Améliorer la gestion d'une inaptitude**

Public concerné

Toute personne qui est chargée des ressources humaines au sein d'une entreprise quelle que soit sa taille - service RH -

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation, celle-ci est adaptée.

Contenu

- Les cas d'inaptitude :

Les définitions de l'inaptitude
A quel moment ?

- La constatation de l'inaptitude

Le rôle du médecin du travail
Les trois avis rendus par le médecin du travail

- Comment réagir à l'inaptitude du salarié ?

Les relations avec la médecine du travail
L'obligation du reclassement
L'information du CSE si nécessaire
Le changement de situation du salarié ou son licenciement

- Contester l'avis médical

L'équipe pédagogique

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur expert dans son domaine, désigné par l'organisme de formation

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Questionnaires et/ou QUIZZ en début et en fin de formation.

Ressources pédagogiques et techniques

Livrable transmis aux participants

Connexion WIFI

Alternance d'apports théoriques, de mise en situation, de jeux pédagogiques dans une logique de learning by doing.

Lieu

18 rue de Monswiller à Saverne

Capacité d'accueil

1 à 5

Accessibilité

En cas de besoins particuliers (situation de handicap, mobilité, restauration...), merci d'en informer DIVALEX CONSEILS dans les meilleurs délais et au plus tard 7 jours avant le début de la formation